

Image not found or type unknown



concubinage aprsè achat immobilier

Par **vick86**, le **25/06/2009** à **17:30**

mon père a acquit une maison avec ma mère il y a 5ans de cela puis celle-ci est décédée.
aujourd'hui une autre femme est venue vivre avec lui mais ils ne sont ni mariés ni pacsés.
si il arrive quelque chose à mon père, aura-t-elle droit à une part de la maison? o aura t-elle
droit de rester dans la maison?